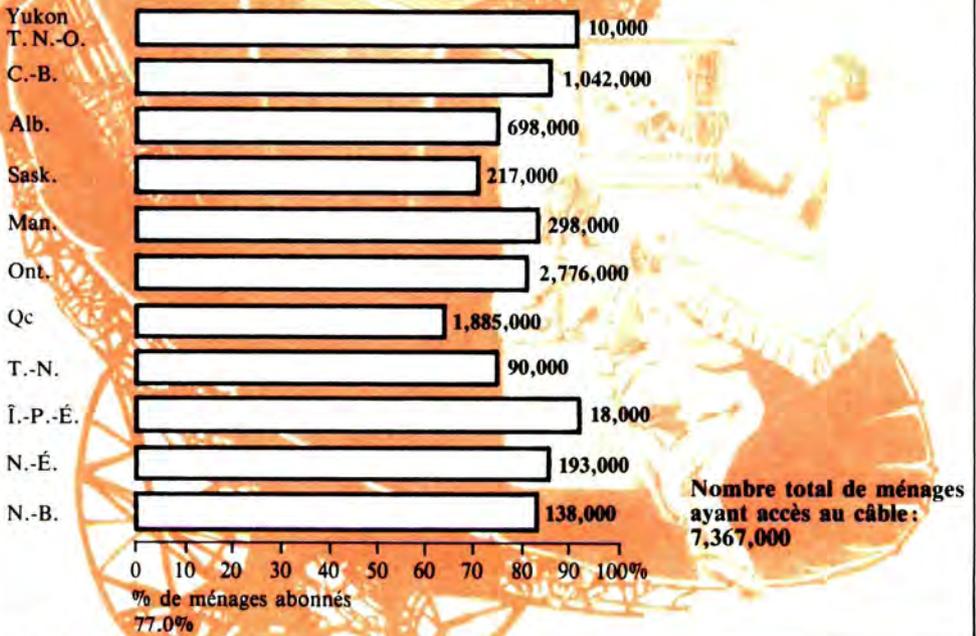


Graphique 14.3

Pénétration du marché de la télédistribution au Canada, 1985

engagent globalement plus de gens et versent davantage de salaires que l'industrie privée de la télévision.

Outre les stations privées affiliées à Radio-Canada, la télévision privée au Canada comprend le réseau national CTV, de langue anglaise; le réseau ontarien Global, également de langue anglaise; le réseau de Télévision Quatre Saisons, qui a fait ses débuts en septembre 1986 et est établi au Québec; le réseau TVA, qui possède des stations affiliées et plusieurs installations de rediffusion au Québec ainsi qu'un réémetteur dans les provinces de l'Atlantique; le réseau Atlantic Satellite Network, qui est un service régional de télévision satellite-câble; et différentes stations indépendantes situées surtout dans les grands centres urbains. Au nombre de ces dernières se retrouvent plusieurs stations diffusant dans les langues de certaines des minorités ethniques du Canada.

En 1985, quatre provinces canadiennes possédaient et exploitaient des réseaux de télévision éducative: Radio-Québec, TVOntario, Access Alberta (qui exploitait également un réseau de radio éducative) et le Knowledge Network de la Colombie-Britannique. En 1987, TVOntario inaugurerait un réseau de langue française pour

compléter son service existant qui diffusait principalement en anglais.

14.3 Politiques, programmes et règlements fédéraux

Le ministère des Communications (MDC) assure l'homologation technique des entreprises de radiodiffusion et régleme la tation du spectre des fréquences radioélectriques. Il veille à ce que les Canadiens aient accès aux divers services de communications à un coût raisonnable, et assure une mise en place et une utilisation harmonieuses des nouvelles technologies de l'information en tenant compte des préoccupations économiques, sociales, politiques et culturelles des Canadiens. Le ministre des Communications est responsable devant le Cabinet et le Parlement de l'application des politiques et des programmes fédéraux en matière de communications.

En 1980, le gouvernement faisait passer la Direction des arts et de la culture du Secrétaire d'État au ministère des Communications, reconnaissant qu'il y avait un lien de plus en plus étroit entre la production du contenu culturel et son mode de distribution; d'autant plus que